

Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT)
Service de l'orientation et de l'accompagnement des publics (SOAP)

Cahier des Charges

« Sensibilisation et appropriation des enjeux du numérique inclusif en Seine-Saint-Denis pour les professionnel.les de l'insertion, l'action sociale et la médiation numérique »

APPEL D'OFFRES

SOMMAIRE

I. Présentation générale du Département	3
II. Contexte de la mission.....	3
III. Objet de la mission.....	4
IV. Publics ciblés.....	5
V. Modalités de mise en œuvre.....	5
1. Compétence requises	5
2. Calendrier et lieux d'intervention	6
3. Sessions de formations	6
4. Suivi de la mission	6

I. Présentation générale du Département¹

Le Département de la Seine Saint Denis compte 1.632.677 habitant.es (source : INSEE, au 1^{er} janvier 2018).

La Seine-Saint-Denis est fréquemment décrite par les contrastes qui la traversent :

- Département métropolitain le plus pauvre avec un taux de pauvreté de 27,9 % contre 14,1 % pour la France métropolitaine en 2017²
- Parmi les habitant.es des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) franciliens, deux sur cinq résident en Seine-Saint-Denis³
- Forte dépendance de la population aux minima sociaux : 10,6% de bénéficiaires du RSA en 2017 contre 5% nationalement⁴
- Niveau scolaire et taux d'emploi globalement inférieurs aux moyennes nationales
- Territoire jeune et dynamique au plan démographique : 22,6 % de la population a moins de 15 ans en 2015
- Cosmopolitisme, dynamisme culturel et économique⁵, souvent présenté comme un territoire d'expérimentation, notamment en termes d'innovation sociale.

En lien avec les compétences départementales définies dans la Loi NOTRe de 2015⁶ et appuyé par les crédits de la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté, le Département de Seine-Saint-Denis s'engage fortement pour l'inclusion de toutes et tous.

II. Contexte de la mission

La crise sanitaire et sociale que nous traversons depuis mars 2020 a mis en lumière les besoins d'accompagnement des séquano-dionysien.nes en termes de numérique : équipement, connexion mais aussi accompagnement aux usages, accès aux droits...

Cette crise a particulièrement accru les difficultés rencontrées par les personnes en insertion socio-professionnelle accompagnées par le Département et ses partenaires (personnes allocataires du RSA, jeunes pris en charge par l'ASE, salarié.es en insertion...).

Elle a également mis en lumière le rôle des professionnel.les accompagnant les publics dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle : identifications des besoins liés à l'autonomie numérique ; connaissance des structures d'accompagnement dédiés ; connaissance des outils existants ; etc.

Or, le sujet de l'inclusion numérique est relativement nouveau pour les professionnel.les de l'insertion, l'action sociale et de la médiation numérique. Ce sujet est également mouvant et

¹ Pour une présentation détaillée du territoire, voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308516>

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308516>

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658852>

⁴ Avec plus de 90 000 foyers allocataires du RSA, la Seine Saint Denis est le deuxième Département de France qui accueille le plus grand nombre de personnes allocataires du RSA.

⁵ A titre d'exemple, le département est l'un de ceux qui connaît le plus fort taux de création d'entreprises (source : BPI France)

⁶ <https://www.vie-publique.fr/loi/20721-loi-notre-loi-du-7-aout-2015-nouvelle-organisation-territoriale-de-la>

connaît de fortes évolutions : dématérialisation (Programme Action publique 2022⁷) ; déploiement des conseillers numériques France Services⁸ ; déploiement d'outils (ex : Aidants Connect⁹, PIX...) et autres projets soutenus dans le cadre des plans de relance territoriaux (ex : AMI « numérique inclusif » porté par le Département de Seine-Saint-Denis).

D'autre part, l'accompagnement des professionnel.les intervenant dans le champ social, en particulier lors de leur prise de poste est une nécessité sur un territoire où le recrutement et la pérennisation sur ces postes sont souvent difficiles.

L'enjeu de l'accompagnement des professionnel.les sur la question désormais incontournable du numérique dans un parcours d'insertion se pose donc avec une grande acuité, en particulier s'agissant des professionnel.les ayant récemment pris leur fonction.

III. Objet de la mission

L'objet de la mission est de proposer des temps de formation aux enjeux, acteurs et dispositifs liés à l'inclusion numérique pour les personnes prenant fonction dans le domaine de l'insertion, l'action sociale ou la médiation numérique en Seine-Saint-Denis (voir section IV. Publics ciblés).

Il s'agira plus particulièrement de prendre en charge (1) la conception ; (2) l'organisation ; (3) l'animation ; (4) la documentation et (5) l'évaluation d'une formation à destination des nouvelles professionnelles et nouveaux professionnels intervenant dans les champs de l'insertion, l'action sociale et la médiation numérique.

A l'issue de la formation, les professionnel.les devront :

- Comprendre les enjeux de l'inclusion numérique dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel
 - Définitions et cadrage des enjeux de l'inclusion numérique
 - Identification des besoins des publics, des compétences et des freins des publics accompagnés
- Comprendre et connaître l'écosystème de l'inclusion numérique en Seine-Saint-Denis, en particulier :
 - l'implication des différents acteurs (institutionnels comme associatifs) et l'identification des interlocuteurs/trices dans les structures impliquées
 - créer un effet de réseau avec l'ensemble des participant.es à la formation
- Connaître les principaux outils existants pour accompagner les publics et en particulier :
 - Cartographie du Hub Francilien
 - PIX
 - Aidants Connect
 - Dispositifs type « coffre-fort numériques »

L'organisme fournira au Conseil Départemental le référentiel pédagogique de la formation proposée (« documentation »).

⁷ <https://www.gouvernement.fr/action/action-publique-2022-pour-une-transformation-du-service-public>

⁸ <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

⁹ <https://pix.fr/>

Est également attendue de l'organisme retenu une évaluation en deux temps du cycle de formations :

- à l'issue de la formation : sur la satisfaction des stagiaires quant aux contenus, à l'animation, au respect des objectifs pédagogiques. Cette évaluation devra faire l'objet d'une synthèse envoyée au Département
- à 3 mois : en collaboration avec le Département, sur l'effet de la formation sur les pratiques professionnelles.

IV. Publics ciblés

L'appel d'offres vise la formation de 100 à 150 professionnel.les de l'insertion, l'action sociale ou la médiation numérique ayant pris leur poste depuis mi 2021 et en particulier évoluant dans les structures suivantes :

- Projets Insertion Emploi (PIE) \ conseiller.es en insertion
- Associations référentes RSA \ conseiller.es en insertion
- Service social départemental \ CISP, écrivains publics...
- SIAE \ Conseiller.es en insertion professionnelle
- Missions locales \ conseiller.es en insertion
- Aide Sociale à l'Enfance (ASE) \ éducateurs/trices de circonscriptions
- MDE \ conseiller.es en insertion
- Pôle Emploi \ référent.es RSA
- Structures et organismes de formation intervenant dans le champ de la médiation numérique ou de l'inclusion numérique \ médiateurs/trices numériques
- Centres sociaux

Les conseiller.es numériques France Service suivent, dans le cadre de leur contrat, une formation et ne sont donc pas considérés comme un public prioritaire dans cet appel d'offres.

V. Modalités de mise en œuvre

1. Compétence requises

Les compétences requises pour assurer cette mission sont les suivantes :

- **Action sociale et insertion** : connaissance du secteur professionnel de l'action sociale et de l'insertion, connaissance des politiques publiques d'aide aux publics accompagnés par ces services ;
- **Numérique** : connaissances dans le domaine des politiques publiques en matière de numérique, en particulier de numérique inclusif.
- **Formation** : expérience dans le domaine de la formation de professionnel.les souhaitée.

2. Calendrier et lieux d'intervention

Période d'intervention : janvier 2022 à juin 2022

Lieu : Département de la Seine Saint Denis

3. Sessions de formations

Les sessions de formation viseront des groupes de 10 à 15 professionnel.les.

Entre 10 et 15 sessions de formation devront être organisées.

Une session de formation durera 1 journée, 7 heures minimum.

4. Suivi de la mission

La mission est pilotée par la Direction Emploi, Insertion et Attractivité Territoriale (DEIAT).

Elle sera suivie par la cheffe de projet « inclusion numérique ».

Plusieurs modalités de suivi de la mission pourront être mises en œuvre :

- Réunion de cadrage en tout début de mission, afin de cadrer la mission et d'en préciser le calendrier ;
- Points téléphoniques réguliers ;
- Réunion de bilan de la mission avec le Département et les structures partenaires.

Le Département pourra intervenir en appui de l'identification et de la mobilisation des publics. Il pourra également, si cela est nécessaire, contribuer à l'identification de lieux de formation et/ou mettre à disposition des espaces pour le déroulement des formations.

Réponse souhaitée pour le : 12/11/2021

Estimation : Inférieur à 40 000 HT – Procédure Négociée – demande de 3 devis

Personne contact :

Anne-Charlotte ORIOL

01.43.93.41.05

aoriol@seinesaintdenis.fr